

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, samedi 27 février 2021

LUTTE CONTRE LA COVID-19

LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE PLACÉ SOUS SURVEILLANCE RENFORCÉE, LA PRÉFECTURE, L'ARS, LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU RHÔNE, LA VILLE DE VILLEURBANNE ET L'AMF69 APPELLENT À MAINTENIR LA VIGILANCE

Le jeudi 25 février, le Premier ministre a annoncé la mise sous surveillance renforcée du département du Rhône, du fait d'une forte circulation du virus : le taux d'incidence dans le département pour la semaine glissante du 17 au 23 février est de **232,1 pour 100 000 habitants**, la proportion de variants anglais est de 46,1%, celle des variants brésilien et sud-africains est de 3,2%.

La pression hospitalière reste forte sur le département avec **818 personnes hospitalisées** (3345 dans la région), dont **156 en service de réanimation** pour cause de Covid (435 pour la région).

Dans ce contexte, Pascal MAILHOS, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône, Dr Jean-Yves GRALL, Directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, Christophe GUILLOTEAU, Président du Conseil départemental du Rhône, Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne et Claire PEIGNÉ, Présidente de l'Association des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et des Présidents d'intercommunalités (AMF69), **rappellent la nécessité d'adopter systématiquement des mesures barrières, de limiter les contacts et de respecter les mesures de couvre-feu.**

A la demande du Premier ministre, le préfet a intensifié les contrôles à compter de ce jour, notamment en ce qui concerne les rassemblements de personnes, le respect du protocole sanitaire dans les commerces et les centres commerciaux et le respect du couvre-feu

La stratégie « Tester-Alerter-Protéger » doit continuer de s'appliquer et chacun a un rôle à jouer :

1. **En cas de signes de la maladie ou si je suis identifié comme personne contact**, je me fais tester en priorité.
2. **Si mon test est positif**, je communique la liste de tous mes contacts récents à mon médecin traitant et à l'Assurance Maladie pour que mes contacts soient rapidement alertés et puissent à leur tour prendre les mesures qui s'imposent.
Ainsi, je participe à freiner la propagation du virus.
3. **Si je suis une personne contact** d'un malade, je protège les autres en m'isolant pendant **7 jours** après le dernier contact avec la personne concernée.
4. **Si je suis positif au virus**, la durée d'isolement est désormais de **10 jours**.

Dans le cadre du « contact-tracing », **lors de l'appel de l'Assurance Maladie** après le test, il est systématiquement proposé aux patients confirmés positifs une visite à domicile d'un infirmier libéral. Elle permet de proposer le test aux personnes vivant sous le même toit que le patient, de prodiguer les conseils à l'isolement et de réaliser un suivi médical des personnes symptomatiques.

Les médiateurs anti-covid agissent localement et la vaccination continue de se déployer

Parallèlement, la mise en place **de médiateurs de lutte anti-Covid** ([cf communiqué du 26 février](#)), permet de renforcer localement la lutte contre l'épidémie, particulièrement quand la situation sanitaire locale, au sein d'une collectivité ou d'une entreprise le nécessite. Ces médiateurs ont la

Contacts presse

Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse : 04.72.61.66.90
pref-communication@rhone.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

capacité de mettre en place des dépistages et des actions de prévention pour freiner la circulation du virus.

Enfin, la **vaccination continue de se déployer** dans le département avec aujourd'hui **20 centres** de vaccination ouverts (dédiés aux personnes âgées de plus de 75 ans) et près de **700 médecins de ville** qui ont débuté la vaccination cette semaine auprès de leurs patients prioritaires (patients de 50 à 64 ans avec facteurs de comorbidité). **Chaque jour**, ce sont près de **1700 personnes** qui bénéficient de la vaccination dans le département, sachant que 65 300 personnes ont reçu au moins une dose au 26 février.

Contacts presse

Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse : 04.72.61.66.90
pref-communication@rhone.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr